

COURSE MARCHE ODYSSEA PARIS

DIMANCHE 07 OCTOBRE 2012

REGLEMENT GENERAL

Article 1

L'association **ODYSSEA** organise une épreuve femme/homme pédestre de 5 kms et 10kms, ainsi qu'une course enfants le samedi dans la ville de Paris en date du **dimanche 07 octobre 2012**.

Article 2

Les départs s'effectueront ESPLANADE DU CHATEAU DE VINCENNES (parcours dans le bois de Vincennes).
L'arrivée s'effectue au même endroit.

Samedi 6 Octobre: 15h : Course Enfant 1km.
Dimanche 7 octobre: 9H15 : départ de la course 10 kms
11h00 : départ de la course/marche 5 kms

Les courses sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Article 3

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- sur internet :

www.odyssea-paris.com

Les inscriptions sur internet pour le 10km et 5km seront closes **le 02 Octobre 2012 à Minuit**.

- Sur place : VILLAGE ESPLANADE DU CHATEAU

Pour le 5 km : Possibilité sur place le vendredi 05/10, samedi 06/10 et dimanche.

Pour le 10km : Possibilité sur place le vendredi/samedi et dimanche mais NON CHRONOMETRES. (Certificat médical obligatoire).

Ouverture village : vendredi 5/10 de 14h à 18h00, samedi 06/10 de 10h00 à 18h00.

- Tarifs d'inscription :

1km	5 euros
5 km	15 euros avant le 6 juillet. 17 euros à partir du 7 juillet. 7 euros pour les moins de 16 ans.
10 km	18 euros avant le 6 juillet. 20 euros à partir du 7 juillet.
5et10km	30 euros avant le 6 juillet. 35 euros à partir du 7 juillet.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence.

-Tarif Famille :

Un tarif famille (réduction de 2 euros pour chaque participant à la course famille), sera appliqué à partir de trois inscrits d'une même famille, résidant dans le même foyer.

- Limite d'âge :

1km : entre 5 et 12 ans.
5 kms : à partir de 8 ans
10 kms : à partir de 16 ans

Article 4

Retrait des dossards

Pour le 1km :

Le vendredi 5/10 de 14h00 à 18h00
Le samedi 6/10 de 10h00 à 14h30

Pour le 10 km :

Le vendredi 5/10 de 14h00 à 18h00
Le samedi 6/10 de 10h00 à 18h00

Pour le 5km :

Le vendredi 5/10 de 14h00 à 18h0
Le samedi 6/10 de 10h00 à 18h00
Le dimanche 7/10 de 8h00 à 10h30

Article 5

Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

Pour le 1km :

Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale.

Pour le 10 km chronométré :

Pour les licenciés de la FFA ou triathlon : la copie de la licence en cours de validité

Pour les licenciés d'une autre fédération sportive et pour les non licenciés : un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** », daté de moins de 1 an ou sa photocopie.

Pour le 5 km :

C'est une allure libre marche ou course :
Le certificat médical n'est pas obligatoire.

Les moins de 18 ans devront remettre en outre une autorisation parentale.

Le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU etc...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur son enfant.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront prendre le départ de la course de 10km.

Article 6

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Article 7

L'association Odyssea dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Article 8

Les participants du 10 kms bénéficieront d'une puce collée sur le dossard et feront l'objet d'un chronométrage et d'un classement. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur internet que sur tous médias au choix de l'organisateur.

Les participants au 5 km ne seront pas classés.
Un reportage photo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires.

Article 9

Les participants au 10 km se verront remettre une puce électronique individuelle et nominative pré-collée au dossard qu'ils pourront jeter dans des poubelles prévues à cet effet à l'arrivée. Il est strictement interdit de donner son dossard à une tierce personne.

Article 10

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 11 :

L'inscription à la course **ODYSSEA PARIS** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents, plaquettes et jeux-concours que l'organisation et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après l'épreuve.